



COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

PROCÈS-VERBAL

10^e SÉANCE TENUE LE 24 NOVEMBRE 2003

DATE : Le 24 novembre 2003

HEURE : 17 h

LIEU : Maison du citoyen, salon Jean-Alie

PRÉSENCES :

Membres

M. Yvon Boucher, président, conseiller district de la Rivière-Blanche (n^o 15)
M^{me} Denise Laferrière, vice-présidente, conseillère district de Hull (n^o 8)
M. Richard Jennings, conseiller district de Deschênes (n^o 3)
M^{me} Linda Giraldeau, citoyenne
M. Philippe Thompson, citoyen
M. Paul-Émile Gauthier, citoyen

Secrétaire

M. Ghislain Deschênes, coordonnateur des comités

Personne-ressource

M. Éric Boutet, responsable / planification
M. Denis Bureau, commissaire au développement économique
M. Daniel Le Pape, chargé de planification

AUTRES PRÉSENCES :

M. Jean Perras, maire Municipalité de Chelsea
M. Normand Aumont, éleveur de chevaux canadiens
M. Lucien Brousseau

1. Ouverture

Le président ouvre l'assemblée à 17 h 40.

DISTRIBUTION : Aux membres du CCA, aux personnes ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté en retirant l'article 8 et en ajoutant un sujet à l'article varia.

1. Ouverture
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2003
4. Signature du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2003
5. Suivi du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2003
6. Date de la prochaine assemblée
7. Calendrier 2004 des séances du CCA
8. Projet de développement du marché de l'Encan M.J.T. Larose inc.
9. Processus de mise en valeur du territoire agricole
10. Parole aux citoyennes et citoyens
11. Agriculture biologique
12. Varia :
 - a) Taxation agricole
13. Levée de la séance

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2003

Le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2003 est accepté tel que présenté.

4. Signature du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2003

Le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2003 est signé par le président.

5. Suivi du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2003

M. Richard Jennings, mentionne qu'un suivi sera effectué, au cours des prochains jours, auprès du directeur du Service de l'évaluation de la Ville de Gatineau afin d'obtenir un document comparatif, par secteur de la Ville, des montants de taxes municipales imposés aux producteurs agricoles au cours des dernières années.

Plusieurs commentaires sont formulés au sujet des taxes municipales devant être assumées par les propriétaires d'immeubles localisés en zone agricole.

6. Date de la prochaine assemblée

La prochaine assemblée est fixée au 2 février 2003.

De plus, on souligne qu'une rencontre de tous les membres et personnes-ressources des comités et commissions relevant du Service d'urbanisme se tiendra le 15 décembre 2003. On mentionne que le maire de la Ville de Gatineau, M. Yves Ducharme sera présent, que l'on abordera quelques thèmes reliés à la croissance urbaine et que l'on soulignera l'implication et la participation des membres et personnes-ressources des comités et commissions.

7. Calendrier 2004 des séances du CCA

Un projet de calendrier 2004 des séances des comités et commissions relevant du Service d'urbanisme, incluant celui du comité consultatif agricole est présenté. On souligne, qu'au besoin, certaines séances pourraient-être ajoutées ou retirées du calendrier.

8. Projet de développement du marché de l'Encan M.J.T. Larose inc., district de Masson-Angers (n° 16)

Ce sujet a été retiré de l'ordre du jour.

Arrivée de M. Jean Perras.

9. Processus de mise en valeur du territoire agricole

Trois documents, relatifs au processus de mise en valeur du territoire agricole de la Ville de Gatineau, sont déposés.

Une présentation est effectuée en insistant entre autres sur :

- Le processus à court et moyen terme et sur la participation conjointe de l'urbanisme et de la Corporation de développement économique de Gatineau;
- les différentes opérations du processus par groupes de fonction (l'expertise interne, le financement, le cadre de planification et réglementaire, l'information et la promotion, la politique de développement, le système d'information et l'expertise externe);
- le plan d'action externe visant la réalisation de trois politiques (remembrement, valorisation et développement)
- les étapes d'analyse réalisées pour développer des politiques (caractérisation, opportunité de développement, recherche des expériences, cahier de charge);
- les objectifs généraux des politiques (étalement urbain, prix à la hausse, valeur agricole, incitatifs fiscaux et diversification, expansion et création d'emploi);
- les politiques de remembrement, de valorisation et de développement.

CONSIDÉRANT QUE les consultants Fahey et associés et Denis Charlebois de même que l'agence de traitement de l'information numérique ont été mandatés par le Service d'urbanisme pour réaliser une étude sur l'évaluation du potentiel du territoire agricole;

CONSIDÉRANT QUE cette étude a été réalisée dans le cadre de la mise à jour du schéma d'aménagement, en particulier pour la mise en place des politiques de protection et de mise en valeur du territoire agricole;

CONSIDÉRANT QUE ce comité a accepté unanimement le dépôt du rapport final de cette étude lors de sa séance du 8 septembre 2003;

CONSIDÉRANT QUE le rapport final a fait l'objet d'une présentation au Comité exécutif de la Ville de Gatineau et qu'il a fait l'objet d'un dépôt lors de la séance du conseil municipal du 4 novembre 2003;

CONSIDÉRANT QU'un processus de mise en valeur du territoire agricole de la Ville de Gatineau à court et moyen terme a été préparé conjointement, à la suite du rapport sur l'évaluation du potentiel du territoire agricole, par le Service d'urbanisme et la Corporation de développement économique de Gatineau :

R-CCA-2003-11-24/8

Que ce comité recommande au conseil d'accepter et de mettre en oeuvre le processus de mise en valeur du territoire agricole de la Ville de Gatineau à court et moyen terme préparé conjointement par le Service d'urbanisme et la Corporation de développement économique de Gatineau en insistant entre autres sur :

- La mise en place des mesures préventives à l'étalement urbain;
- la mise en œuvre des politiques de remembrement, de valorisation et de développement du territoire agricole de la Ville de Gatineau.

ADOPTÉE

10. Parole aux citoyennes et citoyens

Arrivée de M. Normand Aumont et M. Lucien Brousseau.

M. Normand Aumont, éleveur de chevaux canadiens, détient une propriété située à l'intérieur du périmètre du territoire agricole du secteur Gatineau. M. Aumont désire construire une résidence sur cette propriété. Il explique que la Ville de Gatineau ne peut émettre un permis de construction en vertu du 4^e alinéa de l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui stipule qu'aucun permis de construction ne peut être émis pour un terrain qui n'est pas adjacent à une rue publique ou à une rue privée.

M. Aumont souligne qu'il détient une preuve écrite de l'ex-municipalité de Templeton prouvant que le chemin d'accès à sa propriété (droit de passage actuellement) a déjà été reconnu, comme chemin privé, par cette municipalité.

Après échange on invite M. Aumont à prendre rendez-vous avec le coordonnateur en urbanisme du centre de services, secteur Gatineau. On suggère également que le chargé de planification de la division planification du Service d'urbanisme communique avec le coordonnateur pour lui faire part des résultats de la discussion relative à ce dossier et de s'assurer que tous les éléments soient pris en considération pour la construction d'une nouvelle résidence agricole sur la propriété de M. Aumont.

Départ de M. Normand Aumont et M. Lucien Brousseau.

11. Agriculture biologique

Monsieur Jean Perras, maire de la municipalité de Chelsea présente la proposition relative à la transformation de l'ensemble du territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et de la Ville de Gatineau en zone agricole et forestière biologique d'ici 2008. M. Perras insiste sur :

- Le contexte de la mise en place de la proposition relative à la transformation de l'ensemble du territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et de la Ville de Gatineau en zone agricole et forestière biologique d'ici 2008 (collaborateurs, intérêt de la Ville de Gatineau, espace commercial, importance stratégique);
- les raisons qui sous-tendent la proposition (abandon des engrais chimiques et des pesticides, évolution des habitudes des consommateurs, protection de la nappe phréatique, gestion des bassins versants, politique québécoise sur les pesticides, engagement de Kyoto, sécurité alimentaire, réduction du camionnage, gestion intégrée et croissance de la consommation de produits biologiques);
- les stratégies pour appuyer la proposition (mise en place d'un centre d'éducation, d'information et de formation, d'industries de semences, de transformation et de mise en valeur, d'une marque de commerce, d'une cuisine régionale biologique, d'une industrie pharmaceutique, d'industries de meubles certifiés biologiques, d'un centre de recherche et de nouvelles alliances financières).

Plusieurs commentaires sont formulés, entre autres, sur :

- L'implication des jeunes dans le secteur agricole;
- l'agriculture « business »;
- la production et la consommation des produits agricoles (agriculture d'autosuffisance);
- la longévité des entreprises de type biologique.

12. Varia :

a) Taxation agricole

Un échange porte sur la fiscalité en zone agricole. On donne certaines explications sur la manière que la Ville de Gatineau taxe les immeubles de son territoire (impôt foncier basé sur l'évaluation, taxe générale, taxe de secteur, taxes spéciales, taxe par catégorie d'immeuble).

13. Levée de la séance

La séance est levée à 21 h 20.